



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45
Mail : mairie@pigny18.fr

Envoyé en préfecture le 26/03/2024
Reçu en préfecture le 26/03/2024
Publié le 26/03/2024
ID : 018-211801790-20240323-2024_010-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-010

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick RICHARD, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

Date de la convocation : 14 mars 2023

PRESENTS : Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Philippe DUBOIS, Céline HENG, Jean-Pierre AUGÉ, Xavier BERNARD, Dominique COURILLEAU, Mickaël GENESTE, Christine LOUBEYRE, Jonathan MAILET, Patricia MARTINS, Frédérique PAWLOVSKY, Nathalie RIOU

Absent :

SECRETARE : Patrick PARFAIT

Objet : Affectation du résultat
De fonctionnement de l'exercice
Budget Commune

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023 ;
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **224 008.08 euros** ;

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté :	203 173.95 euros
Virement à la section d'investissement :	133 173.95 euros
Résultat de l'exercice 2023 :	224 008.08 euros
RESULTAT A AFFECTER :	154 008.08 euros

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : 310 664.30 euros

SOLDE DES RESTES A REALISER DEPENSES :	155 491.84 euros
SOLDE DES RESTES A REALISES RECETTES :	9 023.48 euros
BESOIN DE FINANCEMENT :	0 euros

DECISION D'AFFECTION :

AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement :	154 008.08 euros
REPORT DE FONCTIONNEMENT R002 :	70 000.00 euros

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Le secrétaire de séance,

P. PARFAIT

Le Maire,

P. RICHARD

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Publié sur site <https://pigny.fr> le 26/03/2024

